



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yann LEFEBVRE  
87 rue de Turenne  
75003 Paris

Affaire suivie par : CL

Paris, le 22/07/2025

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Réf. : CL/171267800203

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction commise le 8 mars 2023 ont été extraites de son dossier.

De ce fait, son permis de conduire est doté de onze points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
l'adjointe au chef de la section  
des recours du bureau national  
des droits à conduire

GEORGEVIN Sabrina